L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR EN BREF

1. DATES REPERES DE L'UCAD

Créée le **24 février 1957**, l'Université de Dakar fut officiellement inaugurée le 09 décembre 1959 après une longue évolution marquée par :

- la création d'une **École africaine de Médecine**, première ébauche d'un enseignement supérieur en Afrique en 1918 **(décret du 14 janvier 1918)** ;
- la création de l'**Institut français d'Afrique noire (IFAN) en 1936** ;
- la création d'un Certificat de Physique, Chimie et Biologie (PCB), préparatoire aux études médicales et par l'ouverture au début des années cinquante d'Écoles supérieures académiquement rattachées à l'Université de Bordeaux dans le cadre de ce qui fût appelé en 1950, Institut des Hautes Études de Dakar ;
- l'érection de Facultés indépendantes en lieu et place de ces Écoles supérieures pour former la 18e Université Française, académiquement rattachée aux Universités de Paris et de Bordeaux, en 1957 ;
- **le changement de dénomination de l'Université de Dakar, qui devient Université Cheikh Anta Diop de Dakar le 30 mars 1987** ;
- la réforme pédagogique issue de la Concertation nationale sur l'Enseignement supérieur et la création la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) en 1994 ;
- l'introduction de la réforme LMD en 2003 ;
- la création de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF) en 2004 ;
- la réforme des études doctorales en 2005.

2. LE PARRAIN : CHEIKH ANTA DIOP

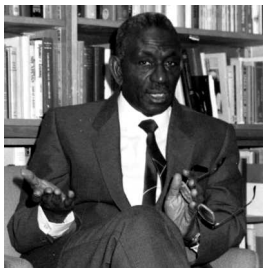

CHEIKH ANTA DIOP naît en 1923 à Caytou, un petit village du Sénégal. L'Afrique est sous la domination coloniale européenne qui a pris le relais de la traite négrière atlantique commencée au 16e siècle. La violence dont l'Afrique est l'objet, n'est pas de nature exclusivement militaire, politique et économique. Théoriciens (Voltaire, Hume, Hegel, Gobineau, Lévy Bruhl, etc.) et institutions d'Europe (l'Institut d'Ethnologie de France créé en 1925 par L. Lévy Bruhl, par exemple), s'appliquent à légitimer au plan moral et philosophique l'infériorité intellectuelle décrétée du Nègre. La vision d'une Afrique anhistorique et atemporelle, dont les habitants, les Nègres, n'ont jamais été responsables, par définition, d'un seul fait de civilisation, s'impose

Bureau SIAO à l'ENSETP - Site internet : http://siao.ucad.sn - E mail siao@ucad.edu.sn
Téléphone : 77 630 02 75 - 77 510 12 10 - 77 630 39 61

désormais dans les écrits et s'ancre dans les consciences. L'Égypte est ainsi arbitrairement rattachée à l'Orient et au monde méditerranéen géographiquement, anthropologiquement et culturellement.

C'est donc dans un contexte singulièrement hostile et obscurantiste que Cheikh Anta Diop est conduit à remettre en cause, par une investigation scientifique méthodique, les fondements mêmes de la culture occidentale relatifs à la genèse de l'humanité et de la civilisation. La renaissance de l'Afrique, qui implique la restauration de la conscience historique, lui apparaît comme une tâche incontournable à laquelle il consacrera sa vie.

C'est ainsi qu'il s'attache, dès ses études secondaires à Dakar et St Louis du Sénégal, à se doter d'une formation pluridisciplinaire en sciences humaines et en sciences exactes, nourrie par des lectures extrêmement nombreuses et variées. S'il acquiert une remarquable maîtrise de la culture européenne, il n'en est pas moins profondément enraciné dans sa propre culture. Sa parfaite connaissance du wolof, sa langue maternelle, se révèlera être l'une des principales clés qui lui ouvrira les portes de la civilisation pharaonique. Par ailleurs, l'enseignement coranique le familiarise avec le monde arabo-musulman.

À partir des connaissances accumulées et assimilées sur les cultures africaine, arabo-musulmane et européenne, Cheikh Anta Diop élabore des contributions majeures dans différents domaines. L'ensemble se présente comme une œuvre cohérente et puissante qui fait de Cheikh Anta Diop un savant et un humaniste.

Source : http://www.cheikhantadiop.net/

3. DECRET N° 87-382 DU 30 MARS 1987 PORTANT DENOMINATION DE L'UNIVERSITÉ DE DAKAR

Le Président de la République,
Vu la constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;
Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar, modifiée ;
Vu l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 13 mars 1987 ;
Sur rapport du Ministre de l'Éducation nationale

DÉCRETE :

Article premier :
L'Université de Dakar est dénommée **"Université Cheikh Anta DIOP de Dakar"**.
Article 2 :
Le Ministre de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 30 mars 1987

Le Président de la République
Abdou DIOUF

Le Premier Ministre
Habib THIAM

4. EMBLEME DE L'UCAD

L'emblème de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar est composé de deux (02) antilopes chevalines qui se font face et qui sont flanquées de part et d'autre d'un flambeau.

Bureau SIAO à l'ENSETP - Site internet : http://siao.ucad.sn - E mail siao@ucad.edu.sn
Téléphone : 77 630 02 75 - 77 510 12 10 - 77 630 39 61

Les antilopes chevalines sont le symbole de la **fécondité, de l'abondance et de la procréation**. Ce sont des idoles ou masques agraires qui proviennent du groupe ethnique des bambara de la ville de Ségou en République du Mali.

Le flambeau incarne le feu et la lumière, abondance, fécondité, procréation, feu et lumière sont les incarnations de l'éternité.

L'emblème a été conçu par le Professeur Théodore MONOD, à l'époque, Directeur de l'IFAN.

Le Recteur Lucien PAYE (1957-1960) l'a attribué par la suite à l'Université de Dakar.

Son utilisation est restrictive et limitée aux seules fins officielles. Il est reproduit sur le sceau, les diplômes et les publications institutionnelles telles qu'annuaires et brochures. Seuls l'Université et les établissements qui la composent ou en dépendent peuvent l'utiliser comme logo ou en-tête de leur papier à lettre.

Le logo et les inscriptions qui l'entourent sont imprimés en noir sur fond bleu turquoise légèrement foncé correspondant en art graphique au code bleu Pantone 264.

La devise de l'UCAD est : LUX MEA LEX c'est-à-dire **« La lumière est ma loi ».**

5. LES RECTEURS DE L'UCAD DE 1947 A 2014

1. Jean CAPELLE (1947-1949 ; 1954-1957)	7. Seydou Madani SY (1971-1986)
2. Guillaume H. CAMERLYNCK (1950-1954)	8. Souleymane NIANG (1986-1998)
3. Lucien PAYE (1957-1960)	9. Moustapha SOURANG (1998-2001)
4. Claude FRANCK (1960-1964)	10. Abd-El Kader BOYE (2001-2003)
5. Pierre LELIÈVRE (1964-1967)	11. Abdou Salam SALL (2003-2010)
6. Paul TEYSSIER (1967-1971)	12. Saliou NDIAYE (depuis 2010)

6. LES INFRASTRUCTURES PEDADOGIQUES DE L'UCAD

	Amphis	Salle de cours et TD -TP	Salles informatiques	Salles de conférences	Bibliothèques	Médiathèque
STRUCTURES MUTUALISÉES	5	4	4	8	1 (BUC)	-
FASEG	2	16	2	1	1	-
FASTEF	1	29	1	1	1	-
FLSH	6	50	4	1	12	-
FMPOS	9	9	-	2	2	-
FSJP	8	29	-	2	1	-
FST	7	53	-	1	1	-
CESTI	-	14	-	-	-	1
ENSETP	-	12	-	-	1	-
ESEA	1	17	1	-	1	-
EBAD	2	7	2	1	1	-
ESP	3	57	-	1	1	-
INSEPS	1	5	1	2	-	-
TOTAL	45	302	15	20	22	1

Bureau SIAO à l'ENSETP - Site internet : http://siao.ucad.sn - E mail siao@ucad.edu.sn
Téléphone : 77 630 02 75 - 77 510 12 10 - 77 630 39 61

o Deux bâtiments comportant des amphis, salles de cours et des bureaux sont en cours de construction à la FLSH et à la FMPOS ;
o Système d'information de gestion géré par la Direction des Systèmes d'information ;
o Réseau internet utilisant des fibres optiques et des faisceaux hertziens avec une bande passante de 34 mégabits/s. Le WIFI, a été déployé dans le campus principal et les campus secondaires ;

o Centre de conférences comprenant un amphithéâtre de 1 200 places équipé de système de projection, une salle multimédia de 50 places équipée d'autant d'ordinateurs, une salle de visioconférence de 50 places et deux salles atelier de 50 places chacune ;
o Centre de calcul avec une grille de calcul ;
o Infrastructures sportives (stade du campus, cours de tennis, salle de gymnastique) ;
o Centre médico-social.

7. LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Les Facultés

Elles sont au nombre de six (06) :

- Faculté des Sciences et Techniques (FST);
- Faculté des Lettres et Sciences humaines (FLSH) ;
- Faculté des Sciences juridiques et politiques (FSJP) ;
- Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) ;
- Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS) ;
- Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation (FASTEF).

Les Écoles et Instituts d'Université

Ils sont au nombre de 23 :

- École supérieure polytechnique (ESP) ;
- École nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) ;
- École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) ;
- École supérieure d'Économie appliquée (ESEA) ;
- Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) ;
- Institut national supérieur de l'Éducation populaire et du Sport (INSEPS) ;
- Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (IFAN/CAD) ;
- Institut de Santé et Développement (ISED) ;
- Institut de Médecine tropicale appliquée (IMTA) ;
- Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) ;
- Institut de français pour les Étudiants étrangers (IFE) ;
- Institut de Pédiatrie sociale (IPS) ;
- Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT) ;
- Centre d'Études sur les Énergies renouvelables (CERER) ;
- Centre de Linguistique appliquée de Dakar (CLAD) ;
- Institut d'Études et de Recherches psychopathologiques (IREP) ;
- Institut de Formation et Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction (IPDSR) ;
- Institut de Technologie nucléaire appliquée (ITNA) ;
- Institut universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) ;
- Institut du Cancer (ICAN) ;
- Institut d'Égyptologie ;
- Institut des Arts et Cultures (ISAC) ;
- Institut des Sciences du Médicament (ISMED).

Les Instituts de Faculté

Ils sont au nombre de dix (10) :

- Centre de Recherche, d'Études et de Documentation sur les Institutions et la Législation africaines (CREDILA) (Faculté des Sciences juridiques et politiques) ;
- Centre de Recherches économiques appliquées (CREA) (Faculté des Sciences économiques et de Gestion) ;
- Centre de Recherche en Gestion des Entreprises (CREGE) à la FASEG ;
- Centre de Recherches et de Formation en Développement économique et social (CREFDES) à la FASEG ;

Bureau SIAO à l'ENSETP - Site internet : http://siao.ucad.sn - E mail siao@ucad.edu.sn
Téléphone : 77 630 02 75 - 77 510 12 10 - 77 630 39 61

- Institut de Formation en Administration et en Création d'Entreprises (IFACE) à la FASEG ;
- Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) (Faculté des Sciences et Techniques) ;
- Institut des Sciences de la Terre (IST) (Faculté des Sciences et Techniques) ;
- Centre des Hautes Études afro-ibéro-américaines (Faculté des Lettres et Sciences humaines) ;
- Institut des Langues étrangères appliquées (ILEA) (Faculté des Lettres et Sciences humaines) ;

8. LA GOUVERNANCE DE L'UCAD

- Les instances de décision

Structures	Instances	Composition	Direction de l'instance
Université	Assemblée de l'Université	50 % de professeurs et maîtres de conférences ; 20 % de maîtres-assistants et assistants ; 15 % d'étudiants ; 5% de personnel administratif, technique et de service ; 10 % de personnes extérieures cooptées à savoir 01 représentant du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur, 01 représentant de l'Assemblée nationale ; 04 représentants du secteur professionnel.	Recteur
Faculté	Assemblée de Faculté	50% de professeurs et maîtres de conférences ; 22 % de maîtres-assistants et assistants ; 15 % d'étudiants; 8% du personnel administratif, technique et de service et 5% de personnes extérieures cooptées.	Doyen
École	Conseil d'Administration	Représentants des pouvoirs publics, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; d'enseignants ; du personnel administratif, technique et de service ; d'étudiants et des milieux socio-économiques.	Recteur
Institut d'Université	Conseil d'Établissement	Représentants des pouvoirs publics, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; d'enseignants ; du personnel administratif, technique et de service ; d'étudiants et des milieux socio-économiques.	Recteur
Institut de Faculté	Conseil de perfectionnement	Doyen de la faculté, Directeur de l'institut, Directeur des études de l'institut, représentants des départements relevant du domaine scientifique de l'institut, des pouvoirs publics, de l'assemblée de Faculté, des enseignants, des étudiants, du personnel administratif et de service.	Doyen

*Source : **Contrat De Performance 2012 – 2016 / UCAD***

Bureau SIAO à l'ENSETP - Site internet : http://siao.ucad.sn - E mail siao@ucad.edu.sn
Téléphone : 77 630 02 75 - 77 510 12 10 - 77 630 39 61